



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 56803

Texte de la question

M. Didier Robert interroge Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur le rapport d'information parlementaire remis récemment et listant « 100 propositions pour fonder l'avenir des DOM ». Le rapport préconise, d'une part, de renforcer les dispositifs de préfinancement existants pour les subventions européennes et, d'autre part, de proposer de tels dispositifs pour les subventions d'État afin de permettre aux collectivités territoriales les plus en difficultés de mettre en oeuvre leurs projets de développement. Il souhaiterait connaître son sentiment sur la question et les mesures qu'elle entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le préfinancement des subventions relève du secteur bancaire concurrentiel et trouve sa réponse dans l'offre de produits financiers multiples. S'agissant des subventions européennes, l'Agence française de développement, en tant qu'opérateur public de l'État en outre-mer, propose également ce type de produit financier aux collectivités territoriales, aux conditions du marché. Les subventions de l'État bénéficient par ailleurs d'un régime d'avances et d'acomptes qui permet aux collectivités locales de répondre pour partie aux besoins de trésorerie liés à la réalisation du projet subventionné. Ce régime commun à l'ensemble des départements et à Mayotte, régi par les dispositions du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999, fait l'objet de certaines marges de variation qui relèvent du décret n° 2003-1122 du 20 novembre 2003. Il ne peut être adapté aux caractéristiques de la situation financière des collectivités subventionnées. En la matière, le ministère chargé de l'outre-mer privilégie le rétablissement de l'équilibre budgétaire, notamment par l'intermédiaire de dispositifs exceptionnels de restructuration financière (Cocarde en Guadeloupe, par exemple) qui permettent, à terme, aux collectivités territoriales d'accéder à nouveau au secteur bancaire traditionnel.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56803

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7609

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 353